Outlook

[INTERNET] TR: PC à Menaucourt, Nantois, Naix-auxForges - ESCOFI - Centrale agrivoltaïque des Bussières - demande de pièces complémentaires

À partir de > branchement.eau (par Internet) <branchement.eau@meusegrandsud.fr>
Date Mar 24/02/2026 10:26
À ddt-suh-pusm@meuse.gouv.fr <ddt-suh-pusm@meuse.gouv.fr>
Cc sra-lorraine.drac-grandest@culture.gouv.fr <sra-lorraine.drac-grandest@culture.gouv.fr>; franck.mourot@culture.gouv.fr <franck.mourot@culture.gouv.fr>; Cycle de l'eau MGS - Eau Asst - Branchements Travaux <branchement.eau@meusegrandsud.fr>

Bonjour,

Les dossiers référencés **PC-055-33-225-0-0001 sur la Commune de MENAUCOURT** et **PC- 055-376-25-H-0001 sur la Commune de NANTOIS** sont **incomplets**.

Les plans font apparaitre 2 conduites publiques d'eau potable qui ont été prises en compte pour l'implantation du projet. Celles-ci ont probablement été reportées suite aux retours obtenus dans le cadre des Déclarations de Travaux (DT).

Les DT ont été retournées avec des plans de classe B.
Conformément à la réglementation anti-endommagement, des investigations complémentaires doivent être réalisées, comme précisé ci-dessous :

Il est donc demandé de compléter les dossiers avec les résultats de ces investigations complémentaires, accompagnés des plans mis à jour en classe A.

Par ailleurs, une distance minimale de 3 mètres de part et d'autre de chaque canalisation publique d'eau potable doit être respectée pour toute implantation de

panneaux photovoltaïques, de réserve incendie, et/ou de clôture.
(NOTA BENE : Les poteaux des clôtures ne devront en aucun cas être positionnés à l'aplomb des conduites.)

Il est donc demandé de bien vouloir modifier les plans projet en intégrant l'ensemble de ces éléments afin de permettre la poursuite de l'instruction du dossier.

Vous remerciant par avance pour la transmission de ces compléments,
Bien cordialement.

Service Diagnostics et Investissements
Régies de l'eau potable et de l'assainissement
Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud / Direction du Cycle de l'Eau
Tél : 03.29.79.56.10 - toutes les coordonnées du Cycle de l'Eau

---

De : ddt-suh-pusm@meuse.gouv.fr <ddt-suh-pusm@meuse.gouv.fr>
Envoyé : mardi 27 janvier 2026 15:43
À : sra-lorraine.drac-grandest@culture.gouv.fr; SDA - Urbanisme <urbanisme@barleduc.fr>
Cc : franck.mourot@culture.gouv.fr; GUERRE Françoise <F.GUERRE@barleduc.fr>
Objet : PC à Menaucourt, Nantois, Naix-auxForges - ESCOFI - Centrale agrivoltaïque des Bussières

CONSULTATION
DES PERSONNES PUBLIQUES,
SERVICES OU COMMISSIONS INTÉRESSÉS

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, pour avis, un dossier relatif à la demande susvisée**.**

En l'absence de réponse dans un délai de 2 mois, votre avis sera réputé donné favorable.

Votre avis, s'il est défavorable ou s'il contient des prescriptions, doit être motivé en droit et en fait pour pouvoir être légalement repris dans l'arrêté.

Si vous devez imposer des participations, je vous invite à les énumérer et à me les transmettre dans le délai qui vous est imparti pour les reprendre dans l'arrêté, faute de quoi elles ne seraient pas opposables.

Fait à BAR LE DUC, le 27 janvier 2026

Jean-Marc DE FINANCE
Chargé Grands Projets d'Urbanisme
SUH
Direction Départementale des Territoires de la Meuse